

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DE-AES) en apprentissage

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum à 30 ans maximum.
- Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés
- Avoir été admis aux épreuves de sélection (selon les modalités du concours d'entrée)

Calendrier

Une rentrée aura lieu à Colmar en mai 2023.
Se référer au site internet pour le calendrier

Tarifs

Gratuité des frais d'inscription
Coût de la formation : prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO

Délais d'accès

3 à 4 mois

Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

Contact

À Colmar : 03 89 21 22 50

À Ingwiller : 03 88 71 62 92

À Mulhouse : 03 89 32 55 66

Référent handicap :
03 89 21 22 50

Objectifs

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- Établir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités/potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Participer au bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie des personnes.
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
- Travailler en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

Métier

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences sociales de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son mode de vie...

Contenu

- **DF 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne (112H)
 - **DF 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91H)
 - **DF 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105H)
 - **DF 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte (147H)
 - **DF 5** : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91H)
 - **Formation AFGSU** (21H)
 - **Stage pratique** (840H)
- Soit 1 407H au total.**

La formation se déroule en alternance entre le terrain d'apprentissage (l'employeur) les stages pratiques (chez ou hors employeur) et l'institut de formation. L'accompagnement pédagogique de l'apprenti est assuré par un maître d'apprentissage chez l'employeur. L'apprenti bénéficiera en outre, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation. Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et l'équipe pédagogique.

À l'issue des modules de formation, l'apprenti sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques.

Modalités d'évaluation

Voir arrêté du 30 août 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social.